

## LOI SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS (LAE)

### Informations pour les représentants légaux

#### Barème de participation des représentants légaux

Un barème unique incluant les 3 catégories d'accueil et une réduction dès le deuxième enfant accueilli.

L'accueil parascolaire a été divisé en deux catégories : le parascolaire 1<sup>er</sup> cycle et le parascolaire 2<sup>ème</sup> cycle scolaire.

Les prix de référence de facturation sont fixés à

- Préscolaire : 85 francs
- Parascolaire 1<sup>er</sup> cycle : 60 francs
- Parascolaire 2<sup>ème</sup> cycle : 50 francs

### Facturation

Selon le mode de fréquentation de l'enfant, le barème s'applique en pourcent du prix de référence de facturation :

- a) journée complète avec repas de midi, tarif à 100%
- b) journée complète sans repas de midi, tarif à 85%
- c) demi-journée avec repas de midi, tarif à 75%
- d) demi-journée sans repas de midi, tarif à 60%
- e) bloc-horaire de midi, tarif à 50%
- f) bloc horaire du matin (avant l'école), tarif à 20%
- g) bloc horaire de l'après-midi (après l'école), tarif à 30%
- h) tarif-horaire, 17%

Pour toute information et conseil, adressez-vous à

Office de l'accueil extrafamilial  
Faubourg de l'hôpital 36  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032 889 66 34  
[SPAJ@ne.ch](mailto:SPAJ@ne.ch)  
[www.ne.ch/accueilextrafamilial](http://www.ne.ch/accueilextrafamilial)